



L'apport des études historiques dans la démarche d'élaboration des PPR Littoraux

Par Yann DENIAUD, CEREMA, Chef de la Division Aménagement et Risques Naturels - Technopôle Brest Iroise, 155 rue Pierre Bouguer, BP 5, 29280 PLOUZANÉ (yann.deniaud@cerema.fr)

Les plans de prévention des risques littoraux sont des servitudes d'utilité publique s'appuyant sur une cartographie des aléas littoraux que sont la submersion, le recul du trait de côte et la migration dunaire. La démarche d'élaboration de cette cartographie a fait l'objet de développements méthodologiques récents suite aux conséquences de la tempête Xynthia. Le guide méthodologique publié en 2014 prévoit ainsi deux étapes majeures pour son élaboration. La première étape consiste en une analyse approfondie du fonctionnement hydro-sédimentaire du littoral. Elle permet de disposer des éléments de connaissance nécessaires à la définition des hypothèses et des méthodes de cartographie à retenir et mettre en œuvre. La seconde étape conduit à la production des cartes d'aléas sur la base de ces hypothèses et méthodes et conformément aux scénarios d'étude prévus par la doctrine réglementaire.

Les études historiques menées pour la phase d'analyse approfondie du fonctionnement du littoral sont des éléments essentiels pour l'élaboration de ces cartographies d'aléas. Sur le plan technique, elles apportent des éléments de connaissance permettant d'argumenter et de justifier de l'optimisation de certains choix techniques et d'hypothèses (recul instantané maximal du trait de côte, niveaux marins de référence, caractéristiques de brèches dans les structures de défense contre la mer...). Elles peuvent également fournir des éléments essentiels pour le calage des modélisations à réaliser (taux d'évolution passée du trait de côte, emprise de submersion historique...). Sur un plan plus pédagogique, elles permettent d'étayer la construction d'une connaissance partagée du territoire avec les acteurs et parties prenantes (État, Collectivités, citoyens). Elles favorisent l'appropriation de la culture du risque et la reconnaissance des savoirs et témoignages locaux. Enfin plus globalement, leur capitalisation peut être utile dans le cadre d'autres démarches réglementaires (études d'aménagement particulier, études de danger de système d'endiguement,...) voire pour l'établissement de recommandations méthodologiques appuyées sur des statistiques consolidées des événements (hypothèses de brèches, recommandations pour limiter les dégâts...).